



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 93111

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur la lutte contre l'homophobie dans le sport. Lors d'une réponse ministérielle, il a été mentionné la tenue en septembre 2010 d'un groupe de travail rassemblant le secrétariat d'État aux sports, le mouvement sportif et les associations afin de faciliter la mise en place d'un plan d'action pour la prévention de l'homophobie dans le sport. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de cette rencontre.

Texte de la réponse

Suite à la journée mondiale contre l'homophobie, le 17 mai 2010, le ministère des sports a oeuvré pour la mise en oeuvre d'un plan d'actions pour la prévention et la lutte contre l'homophobie dans le sport en concertation avec le mouvement sportif et les associations gays et lesbiennes. La réunion du groupe de travail national relatif à la lutte contre l'homophobie dans le sport s'est tenue au ministère des sports, le jeudi 30 septembre 2010. Le plan d'action français présenté le 22 octobre 2010 au niveau européen lors d'une réunion des ministres des sports est structuré autour de six priorités. La première priorité porte sur « l'engagement des acteurs du sport ». La charte contre l'homophobie dans le sport comprenant des engagements concrets a reçu l'aval du CNOSF et a été proposée aux fédérations et à l'ensemble des établissements publics pour signature. À ce stade, elle n'a été signée que par la fédération de rugby à XIII. Le ministère continuera ce processus de signature officielle de la charte avec des fédérations, des clubs et des associations et étudiera la conditionnalité de ses aides. La deuxième priorité a trait à la « connaissance ». Il s'agit d'appréhender la réalité de l'homophobie dans le sport en identifiant notamment les freins à la pratique à travers une enquête. Cette enquête sur la réalité de l'homophobie dans le sport est réalisée par le cabinet MB Consulting de Bordeaux. Celui-ci a été retenu le 1er décembre 2010 à l'issue de la consultation de marché public. Cette étude permettra d'avoir une idée plus précise de la réalité de l'homophobie dans le sport et de ses évolutions et constituera donc un socle indispensable pour la mise en oeuvre d'actions. Les conclusions de l'enquête seront remises courant du mois de mars ou mois d'avril. La troisième priorité est de « former ». Il s'agit de mettre en place des modules de sensibilisation et de formation des acteurs du sport sur les discriminations et pas seulement sur l'homophobie. L'INSEP s'est fixé en ce qui le concerne trois axes de travail : la formation des sportifs de haut niveau ; introduire un module de formation au sein du diplôme de l'INSEP ; former les cadres techniques nationaux. La formation des éducateurs sportifs est envisagée en lien avec le pôle ressources national « Sport, éducation, mixité et citoyenneté », les établissements et le mouvement sportif. La quatrième priorité est de « soutenir » ces actions. La directive nationale d'orientation (DNO) du Centre national pour le développement du sport (CNDS) permet de soutenir des projets du mouvement sportif au niveau territorial et il a été demandé aux directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) d'initier, d'accompagner et de soutenir des projets dans le domaine de la prévention des discriminations et de l'homophobie, en relation avec le mouvement sportif et les collectivités locales. La cinquième priorité est « l'écoute ». Le ministère des sports relaie, auprès du mouvement sportif, le numéro de la ligne d'écoute anonyme de SOS Homophobie. Les coordonnées sont déjà indiquées sur le site Internet du ministère (<http://www.sports.gouv.fr>). Le CNOSF s'est engagé à appuyer cette

démarche auprès des fédérations. Enfin, la dernière priorité est de « rassembler ». Il est envisagé un projet de regroupement des associations européennes LGBT à Paris. Le réseau FARE (Football Against Racism in Europe) pourrait y être associé.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93111

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2010, page 12181

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2898